



Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III peuvent bénéficier d'**allègements de formation** et, pour les détenteurs d'un diplôme de travail social, de **dispenses de certification**.

### La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales.

L'examen est composé de 4 épreuves permettant de valider les 4 domaines de certification :

- **DC 1 : Dépôt et soutenance d'un Dossier de Pratiques Professionnelles.**
- **DC 2 : Dépôt et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel et note de contrôle continu.**
- **DC 3 : Dossier de communication** comportant quatre travaux organisés et évalués par l'établissement de formation.
- **DC 4 : Epreuve écrite** de quatre heures sur un sujet national et note de contrôle continu.

[www.metiers.santesolidarites.gouv.fr](http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr)

La liste des établissements de formation en travail social est disponible sur le site de l'UNAFORIS : [www.unaforis.eu](http://www.unaforis.eu)

#### Solutions éducatives

En partenariat avec l'UNAFORIS, la MAIF et rue des écoles, éditeur spécialisé dans la conception de ressources et de solutions pédagogiques, ont créé le site Cap-Concours\* pour aider les jeunes à préparer les concours aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale et familiale, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale et d'éducateur de jeunes enfants.

Fiches et tests de révision, conseils méthodologiques, sujets d'annales, informations pour mieux appréhender le métier choisi... autant d'outils disponibles en ligne pour s'évaluer, progresser et réussir.

\* Cap-concours est distribué par Agora Education, filiale de MAIF et de rue des écoles.

Connectez-vous sur [www.cap-concours.fr](http://www.cap-concours.fr)



Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS et édité en partenariat avec la MAIF.

# Assistant de Service Social

**Diplôme d'Etat - niveau III**  
(accessible avec le Bac ou équivalent)

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

# UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

### La profession

L'assistant de service social aide les personnes, les familles, les groupes et les collectivités connaissant des difficultés sociales pour leur permettre de retrouver leur autonomie et assurer leur insertion et leur développement. Dans ce cadre, l'assistant de service social développe une approche globale pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. L'aide aux personnes, la mobilisation des individus pour les inscrire dans des dynamiques collectives sont au cœur de ses missions.

Il contribue aux actions de prévention, de médiation, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession.

### L'exercice professionnel

Les assistants de service social sont essentiellement employés par les collectivités locales (départements et communes), l'État (ministère des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice...), les organismes publics ou parapublics (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, hôpitaux...), des associations du secteur sanitaire et social (de lutte contre les exclusions, d'aide aux personnes sans logement, d'aide aux demandeurs d'asile, aux personnes connaissant des addictions...). Les salaires et les carrières sont déterminés par des textes réglementaires pour les professionnels du secteur public. Pour ceux du secteur privé non lucratif, des conventions collectives s'appliquent.

### Les conditions d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission à la formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- ✓ être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ être titulaire de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- ✓ être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical de niveau au moins égal au niveau IV ;
- ✓ avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

#### Références

- Arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au DEASS
- Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au DEASS et à l'exercice de la profession d'assistant de service social
- Arrêté du 29 juin 2004 relatif au DEASS
- Circulaire n°DGAS/4A/2005/249 du 27 mai 2005 relative aux modalités de la formation au DEAS et à l'organisation des épreuves de certification

Pour entrer en formation, les candidats doivent s'inscrire aux épreuves d'admission organisées par les centres de formations en travail social.

**Les épreuves d'admission comprennent :**

- ✓ une épreuve écrite,
- ✓ une épreuve orale.



La plupart des centres de formation en travail social proposent des **préparations aux concours**. Pour en savoir plus, consulter les sites des centres de formation.

### Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ **en formation initiale (voie directe)**, financée par les Conseils régionaux,
- ✓ **en situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- ✓ **en apprentissage ou en contrat de professionnalisation**, financée par l'employeur,
- ✓ **dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

### La formation

✓ **Durée** : 3 ans.

- ✓ **Formation théorique** : 1 970 heures dont 1 740 heures dans les unités de formation (avec 450 heures de travaux pratiques), 110 heures consacrées aux relations entre le centre de formation et les terrains de stage, et 120 heures d'UF langues étrangères (facultatif)
- ✓ **Formation pratique** : 12 mois de stage répartis sur les 3 années, un stage peut être réalisé à l'étranger.



Les stages de plus de deux mois ouvrent droit à **gratification** selon le statut de l'étudiant.

✓ **Contenu de la formation**

La formation est organisée autour de 8 Unités de Formation :

- **UF1** : Théorie et pratique de l'intervention en service social (460h)
- **UF2** : Philosophie (120h)
- **UF3** : Droit (160 h)
- **UF4** : Législation et politiques sociales (120 h)
- **UF5** : Sociologie - Ethnologie (120 h)
- **UF6** : Psychologie, sciences de l'éducation, de l'information et de la communication (120 h)
- **UF7** : Economie - Démographie (120 h)
- **UF8** : Santé (120h)

Plus 200 heures d'approfondissement et 200 heures de préparation à la certification.